

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 V 131** Vœu relatif au centre Hubertine Auclert.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant qu'en France, tous les 2,7 jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ;

Considérant que les femmes ont un salaire inférieur de 19,2% à celui des hommes pour un travail équivalent ;

Considérant la baisse d'environ 30% des moyens alloués au Centre Hubertine Auclert, centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes en Ile-de-France, décidée par la nouvelle majorité du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

Considérant les missions primordiales de ce centre situé sur le territoire parisien, qui visent la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la production d'expertise dans ce domaine : création de guides pratiques pour la mise en œuvre des préconisations des différentes lois en faveur des droits des femmes, sessions de formations à destination des personnels des collectivités et des membres d'associations, diffusion de guides juridiques à destination des associations ;

Considérant son rôle important dans la structuration des associations et dans la création de liens entre l'ensemble des actrices et acteurs de l'égalité femmes-hommes en Ile-de-France pour faire progresser au quotidien cet objectif majeur ;

Considérant le rôle croissant que le Centre Hubertine Auclert a joué dans la mise en synergie des collectivités locales agissant pour les droits des femmes afin de développer une connaissance collective de la situation des femmes en Ile-de-France ;

Considérant les actions innovantes de ce centre pour lutter contre les inégalités, notamment ses campagnes contre le cyber-sexisme et pour l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences ;

Considérant la création d'un observatoire régional des violences faites aux femmes, rattaché en 2013 au Centre Hubertine Auclert pour améliorer la connaissance et l'information sur les violences faites aux femmes, et mettre en œuvre des actions de lutte contre ces violences ;

Considérant les partenariats entre l'observatoire parisien des violences faites aux femmes, créé en 2014, et l'observatoire régional des violences faites aux femmes pour renforcer la visibilité des violences sexistes et sexuelles ainsi que les moyens pour lutter efficacement contre ces formes de violences ;

Considérant que la Ville de Paris est membre du conseil d'administration du Centre Hubertine Auclert ;

Considérant la nécessité de cohérence et de continuité des politiques publiques en faveur des droits des femmes afin d'avancer vers l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui s'était dotée dès 2002 d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes pour mettre en œuvre une politique intégrée à l'ensemble de l'action municipale ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- La Maire interpelle la Président de la Région Ile-de-France pour qu'elle revienne sur cette décision de baisse des moyens alloués au Centre Hubertine Auclert ;
- La Ville de Paris poursuive ses partenariats avec le Centre Hubertine Auclert et développe avec lui de nouvelles synergies afin de soutenir ses projets et son action en faveur de l'égalité femmes-hommes.